

Développement d'une plateforme de gestion de projets

Cahier des charges

ANIMA Investment Network

12 août 2022

Marseille, France



Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE

Table des matières

Contexte et besoins stratégiques	3
Notre organisation.....	3
Le projet Euromed Cluster Forward	3
Le contexte et les objectifs de la plateforme de gestion de projets.....	4
Les principaux objectifs de la plateforme.....	4
Besoins techniques et de services	5
Outils et ressources actuels.....	6
Les besoins fonctionnels.....	6
UI design, UX et charte graphique	8
Hébergement et nom de domaine.....	8
Propriété intellectuelle	9
Maintenance.....	9
Formation et création de supports d'utilisation.....	9
Procédure de sélection et offre attendue.....	10
Chronogramme et délais de la procédure de sélection	10
Critère d'éligibilité et offre attendue.....	10
Critères de sélection.....	11
Délais de réponse et contacts	11

Contexte et besoins stratégiques

Notre organisation

ANIMA Investment Network est une plateforme de coopération économique entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. Elle développe et met en œuvre des initiatives visant à créer des environnements d'investissement et d'affaires pour une économie attractive, durable et inclusive. Le réseau ANIMA rassemble 70 organisations membres dans 20 pays, et offre une expertise en matière de développement et de coopération économique, de promotion des investissements et de gestion de l'impact, de marketing territorial, de développement de l'innovation et de mobilisation des ressources des talents expatriés. anima.coop

Le projet Euromed Cluster Forward

Le projet Euromed Clusters Forward est cofinancé par l'Union européenne. Il vise à renforcer les clusters au cours des 4 prochaines années, à promouvoir l'innovation inclusive et la compétitivité dans la région Euromed afin d'améliorer la croissance, la diversification économique, le développement durable et l'emploi.

Plus précisément, le projet se concentre sur l'amélioration du cadre réglementaire des clusters et des incitations à la collaboration entre la quintuple hélice pour développer les entreprises membres des clusters et leur compétitivité.

Il améliore également les capacités des organisations de clusters à développer des stratégies prospectives et à fournir des services de qualité à leurs membres, augmentant ainsi leurs performances commerciales, leur capacité d'innovation et la création d'emplois.

Enfin, le projet vise à activer les chaînes de valeur Euromed en faisant la promotion de visions sectorielles prospectives et en soutenant la création d'alliances de clusters de l'UE et du sud de la Méditerranée dans des chaînes de valeur clés pour la région.

Le contexte et les objectifs de la plateforme de gestion de projets

Le contexte

Après une expérience de plus de quinze ans dans la gestion de projets complexes multi partenariaux en tant que leader, ANIMA souhaite professionnaliser ses outils et process de coordination et se doter d'une plateforme digitale de gestion de projets.

L'occasion du démarrage du projet Euromed Clusters Forward constitue l'opportunité pour développer, mettre en place et adopter ce nouvel outil. La plateforme permettra de rationaliser l'effort de coordination par ANIMA vis-à-vis de ses partenaires, de renforcer l'efficacité du pilotage de ses projets et d'optimiser ses process de suivi opérationnel, administratif, et budgétaire.

Cette plateforme devra répondre aux besoins identifiés par ANIMA et ses partenaires en proposant des fonctionnalités spécifiques et en permettant de les faire évoluer.

Types d'utilisation de la plateforme

Au-delà d'un outil permettant de piloter ses projets, ANIMA souhaite que cette plateforme permette de rationaliser certains des process et outils mis en place au sein de l'organisation. Aussi, l'outil devra pouvoir différencier l'utilisation d'ANIMA de celles des partenaires des projets en offrant accès et fonctionnalités différenciés en rapport avec ces différents types d'usage.

En effet ANIMA souhaite avec cette plateforme répondre à deux types d'utilisation :

- Assurer le pilotage des projets multi partenaires que l'organisation conduit en qualité de leader
- Intégrer les process de suivi administratifs, budgétaires et RH sous la plateforme afin de pouvoir plus facilement les rapprocher des activités d'ANIMA et des partenaires projets (projets, activité interne...)

Les partenaires des projets auront également un accès à la plateforme, leur utilisation étant limitée aux fonctions de pilotage de projet en leur qualité de partenaire.

Les principaux objectifs de la plateforme

La plateforme de gestion de projets aura pour objectif de :

1. Centraliser les informations pratiques pour les partenaires des consortiums projets sur les règles de gestion technique et financières, les documents de projets, plan d'action, budgets, contacts... (fonction centre de ressources)
2. Servir d'interface entre le leader des projets et les partenaires en devenant le lieu d'échanges privilégiés par lequel informations, documents et livrables transitent (fonction canal de communication)
3. Assurer un pilotage technique plus fin des projets d'ANIMA, en offrant davantage de visibilité sur la mise en œuvre des activités, l'atteinte des objectifs... (fonction tableau de bord technique)

4. Assurer un pilotage financier des projets plus fluide, en intégrant un système de remontée des dépenses de chaque partenaire (fonction reporting financier)
5. Faciliter le recueil de données clé des projets, en intégrant un système de remontée des indicateurs auprès des partenaires (fonction monitoring d'impact)
6. Planifier l'affectation de ressources humaines sur les projets/activités, suivre le temps passé par les collaborateurs (en interne et en externe) sur les différents projets (fonction pilotage RH)

Besoins techniques et de services

Les utilisateurs

L'utilisation de la plateforme est destinée aux organisations membres et aux équipes de gestion des projets. Elle est déclinée selon le profil :

- ANIMA :
 - o Les équipes projets d'ANIMA
 - o Les équipes administration et finance d'ANIMA
 - o La direction d'ANIMA (DAF, DT, DG)

Accès à toutes les fonctionnalités, partage de contenu et document avec tout ou partie des partenaires, accès au back-office (à définir en fonction des catégories ci-dessus)

- o Les organisations partenaires : Accès à l'ensemble des documents personnalisés partagés par l'administrateur (plan d'action, budget...)

Hébergement et maintenance

L'hébergement devra être géré par le prestataire de développement de la plateforme et contractualisé au nom de sa société. Si possible, ANIMA pourra envisager de rapatrier l'hébergement de la plateforme auprès d'un hébergeur déjà associé à ANIMA pour d'autres plateformes. Tout comme l'hébergement, le contrat de maintenance est affecté au prestataire.

Une estimation des frais d'hébergement au prorata des ressources utilisées (taille des fichiers et bande passante utilisée, modules nouveaux à développer, etc.) sera demandée au prestataire afin de connaître les besoins financiers qui affecteront le bon fonctionnement de l'hébergement et de la plateforme.

La maintenance devra comprendre un forfait 150h d'heures de support/an (qui peuvent être cumulées)

Paramétrage, formation et support utilisateurs

Afin d'assurer une utilisation optimale de la plateforme par ses utilisateurs le prestataire devra s'engager à :

- Paramétrer chaque compte utilisateurs conformément à ses niveaux d'accès et à son utilisation

- Fournir la documentation et le matériel de support nécessaire à une utilisation optimale
- Fournir jusqu'à 2 sessions de 2h de formation pratique (en anglais) pour chaque organisation utilisatrice

Outils et ressources actuels

CRM (Customer Relationship Management)

Un logiciel de gestion de contacts, d'événements et de la communication, est actuellement utilisé par ANIMA, CIVI CRM. Une passerelle par API devra être mise en place entre la plateforme de gestion de projets et CIVI CRM ANIMA.

Les besoins fonctionnels

Comme précisé plus haut, la plateforme de gestion de projet devra constituer un centre de ressources technique pour les acteurs de la mise en œuvre du projet en centralisant l'ensemble des documents régissant le projet et son contrat.

A ce besoin vient s'ajouter celui de créer un canal d'échanges optimal entre partenaires pour mettre de l'information à disposition et la faire remonter.

La plateforme devra également répondre à un besoin de pilotage fin du projet en offrant une visibilité optimale sur la bonne mise en œuvre de son plan d'action par rapport à sa durée d'exécution, de manière à anticiper tout retard et/ou besoin de changement ou réorientation dans sa logique d'intervention.

Pour faciliter la coordination du leader auprès des partenaires sur les plans financiers et assurer un pilotage optimal du budget du projet, la plateforme devra permettre de reporter les dépenses encourues par chaque partenaire ainsi que le temps passé sur le projet par les collaborateurs de chaque organisation y travaillant.

La plateforme devra enfin permettre pour chaque organisation de renseigner l'atteinte des indicateurs de performance et d'impact du projet au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

La plateforme est donc destinée à devenir le tableau de bord unique et quotidien des organisations partenaire internes aux projets et doit à cet égard être très facile à prendre en main.

Services ou fonctionnalités à mettre en place

Centralisation des ressources

1. Annuaire des acteurs projets (passerelle avec CRM actuel d'ANIMA développé sous DRUPAL afin d'importer dans ce CRM des informations concernant les contacts des projets). Plus de précisions sur les informations concernées vous seront communiquées ultérieurement.
2. Création d'un centre de ressources (contrat, guidelines, rapports, études, etc.)

Coordination consortium

3. Log in pour chaque partenaire et espaces réservés en fonction des droits

4. Service de messagerie interne entre organisations partenaires (messagerie instantanée/chat)
5. Plan d'action et calendrier d'événements partagé (agenda commun à l'ensemble partenaires utilisateurs de la plateforme)
6. Système de work package, activité, tâches à assigner aux utilisateurs
7. Système pour charger les documents (études, livrables...) sur l'outil et circuit de validation paramétrable avec envoi de notifications

Tableau de bord pilotage technique

8. Page d'accueil avec données clé mises à jour sur le projet (en fonction du monitoring)
9. Archivage des versions antérieures du budget et des plans d'action avec fonction de suivi des modifications au long de la vie du projet

Planification et suivi des ressources

Toute action des organisations partenaires en termes de planification, suivi et consommation devra être intégrée à un circuit de validation par ANIMA.

10. Budgets et planification des ressources RH chargés sur l'outil par partenaires
11. Gestion des feuilles de temps des salariés et de la facturation du personnel des organisations partenaires des projets
12. Suivi budgétaire des projets avec saisie des dépenses par chaque organisation partenaire dans la plateforme
13. Fonction export de données de consommation budgétaires vers les formats Excel
14. Import des pièces justificatives des dépenses
15. Suivi des préfinancements (avances et paiements de subventions) aux organisations partenaires et formulaires de demande de paiement

Monitoring et Reporting

16. Espace monitoring partagé entre les utilisateurs pour suivre l'atteinte des indicateurs de résultats et d'impact (sur la base des indicateurs définis par le cadre logique)
17. Reporting pour chaque activité permettant de charger directement programme d'événements, liste de participants, rapport d'activité...
18. Fonction export de données vers les formats word et excel (des représentations graphiques de ces données pourraient aussi être développés). Ces données pourraient venir alimenter la page d'accueil de la plateforme et être mises en avant pour renseigner sur l'avancée du projet (voir tableau de bord)

UI design, UX et charte graphique

Navigation, UI design et User Experience (UX)

La navigation sur la plateforme doit être intuitive, fluide et performante car la plateforme aura vocation à être utilisée quotidiennement à raison de plusieurs heures par jours.

Le graphisme devra respecter la charte graphique ANIMA, ainsi que les règles de visibilité et de communication des projets de coopération financés par l'Union européenne.

Charte graphique ANIMA

La charte graphique ANIMA sera fournie au prestataire choisi.

Règles de visibilité et de communication des projets de coopération co-financés par l'Union européenne.

Les règles de visibilité et de communication imposés par les bailleurs de fonds et co-financeurs des projets d'ANIMA devront être respectées. Ceci implique la présence des logos des bailleurs de fonds sur la plateforme, les mentions obligatoires et la clause de non-responsabilité. ANIMA s'engage à communiquer ces normes de visibilité des organismes financeurs, ainsi qu'à transmettre le matériel nécessaire au respect des règles de visibilité.

Compatibilité technique (rappel)

La plateforme sera optimisée pour être visible dans l'ensemble des navigateurs web (Internet Explorer, Firefox, Chrome, Safari, etc.), toutes versions confondues, tous systèmes d'exploitation, ainsi que sur les supports mobiles (téléphone portable, tablette...) : prévoir donc une version « responsive design » de la plateforme avec les dernières normes en vigueur.

Graphisme

Le prestataire devra fournir au moins trois propositions de design. ANIMA sélectionnera l'une d'entre elles.

Une fois le choix fait, le prestataire devra fournir une charte graphique de la plateforme.

Traduction

La plateforme devra être développée en français et anglais.

Hébergement et nom de domaine

Nom de domaine

Les informations nécessaires pour le prestataire seront fournies par ANIMA.

Hébergement

Dans le cas où l'outil ne sera pas préalablement développé -et hébergé, le prestataire devra s'assurer que l'hébergement réponde aux besoins exprimés dans ce cahier des charges ou trouver une solution supplémentaire si nécessaire (SAS, etc.).

Dans ce cas, l'hébergement devra impérativement être au nom d'ANIMA.

Une estimation des frais d'hébergement au prorata des ressources utilisées (taille des fichiers et bande passante utilisée, modules nouveaux à développer, etc.) sera demandée au prestataire afin de connaître les besoins financiers qui affecteront la pérennité de la future plateforme pour la suite (une fois la période subventionnée terminée).

RGPD et protection des données

La plateforme devra être en conformité avec la loi de protection des données personnelles.

Propriété intellectuelle

Tous les éléments de contenu de la plateforme (images, textes, documents, codes informatiques développés, etc.) seront la propriété exclusive d'ANIMA Investment Network.

Maintenance

La maintenance de la plateforme doit être également comprise dans la prestation de développement ci-détaillée par le prestataire, entre la mise en ligne et la fin de l'année 2026.

Des détails financiers et techniques sur la proposition de maintenance devront être précisés dans la prestation proposée.

Formation et création de supports d'utilisation

Le prestataire formera l'équipe ANIMA, ainsi que les staffs des organisations partenaires, à l'utilisation de son outil. Plusieurs formats seront visés :

1. Fourniture d'une documentation didactique (notice d'utilisation) pour les utilisateurs
2. Organisation de sessions de formation des utilisateurs au sein des organisations partenaires des projets

Procédure de sélection et offre attendue

Chronogramme et délais de la procédure de sélection

Chronogramme de développement de la plateforme de gestion de projet – *liste non exhaustive.*

Mise en concurrence – recherche de prestataire	Du 12 août au 19 septembre 2022
Analyse des offres reçues, demande de compléments d'information ou d'offres optimisées et sélection d'un prestataire	Du 20 septembre au 26 septembre 2022
Contractualisation avec le prestataire	Le 3 octobre 2022 au plus tard
Démonstration de l'outil couvrant besoins et fonctionnalités du présent cahier des charges	Mi-octobre 2022
Validation par ANIMA de la version proposée	Fin octobre 2022
Formation aux utilisateurs	Fin octobre 2022
Mise en service et utilisation de la plateforme	Mi-novembre 2022

Critère d'éligibilité et offre attendue

Sont éligibles les prestataires établis dans un pays éligible dans le cadre du projet Euromed Clusters Forward selon les règles de nationalité applicables aux projets financés par l'Union européenne. Voir liste des pays éligibles (annexe 1 du cahier des charges).

A l'appui de leur offre, les candidats devront remettre un dossier constitué des documents suivants :

- Une offre technique (peut être précisée directement dans le devis) incluant :
 - une démonstration de la plateforme ou illustration ou de travaux équivalents,
 - un chronogramme détaillé,
 - une présentation rapide de l'équipe technique.
- Une offre financière détaillée ;
- Preuve d'enregistrement sur le registre national du pays où le prestataire est déclaré ;
- Attestation de régularité des cotisations sociales à jour ;
- Attestation de régularité des cotisations fiscales à jour.

Critères de sélection

L'évaluation des offres admissibles portera sur les critères ci-dessous :

Critères permettant d'apprécier la qualité de l'offre	Nombre de points maximum
Critère 1 : La proposition technique	40
Critère 2 : L'expérience et les références sur des développements graphiques et techniques similaires	20
Critère 3 : Le prix	40
TOTAL	100

Délais de réponse et contacts

Les offres sont à envoyer par mail avant le 19 septembre 2022 à minuit à mathias.fillon@anima.coop

Les candidats ont la possibilité d'adresser leurs questions sur des points techniques ou administratifs du dossier jusqu'à la date de soumission via email uniquement.

Les réponses sont données de façon publique via le document partagé accessible à ce [lien](#). L'ensemble des potentiels candidats à cette consultation peuvent donc prendre connaissance des éléments de réponse donnés à la question posée par un autre candidat.

Contact :

Mathias Fillon, Directeur technique - ANIMA Investment Network

mathias.fillon@anima.coop

Annexe 1 : les pays éligibles

Conditions de nationalité

Le soumissionnaire doit être établi dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans l'un des pays partenaires du sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie), ou dans un pays bénéficiaire d'un instrument d'aide de préadhésion établi par le règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil (IPA) ou un État membre de l'Espace économique européen (EEE).